



Comité technique ministériel du 21 février 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Madame la secrétaire Générale, mesdames messieurs, chers camarades.

Ce Comité technique se réunit après une séance avortée le 12 février dernier, suite au refus de votre part, madame la présidente, de décaler l'ouverture de ce comité dans l'attente de réponses à des revendications intersyndicales d'élu.e.s en CAP des SACDD. Nous n'avons pas compris, sur le coup, votre intransigeance et votre empressement à ouvrir la séance pour en constater l'absence de quorum. Nous avons eu la réponse finalement le lendemain 13 février, lors de la présentation aux organisations syndicales du projet de loi Fonction Publique ; la consigne semble avoir été fermement passée : rien ne doit être lâché face aux représentants des personnels, et il est hors de question que dans un ministère, on s'écarte de l'objectif général de démolition du droit des agents publics, et par là même du dialogue social. Dont acte, là où il n'y a plus de dialogue, nous verrons bien ce qu'on mettra à la place. Nous nous exprimerons déjà fortement dans les mobilisations à venir dès le mois de mars.

Pourtant, lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, les personnels ont montré une nouvelle fois, dans nos ministères, un attachement à la représentation syndicale, à l'opposé du mépris affiché par les plus hauts responsables de l'État depuis deux ans, et particulièrement ces derniers mois.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la légère baisse de participation à ces élections, mais cette participation reste forte, dans un contexte où les syndicats sont si décriés, et peuvent apparaître incapables d'influer sur le cours des choses.

Nous, représentant.e.s du personnel au sein de cette instance, ne sommes pas là par le bon vouloir d'un exécutif qui se pense comme de droit divin, mais parce qu'il y a encore des institutions issues d'un cheminement démocratique de conquête de droits. Nous avons été désignés par un processus tout aussi démocratique que le président de la république et l'assemblée nationale, pour la défense de droits qui ont précédé nos actuels gouvernants, et qui lui survivront, en tout cas nous allons nous battre pour ça. Nous sommes garants de la persistance de lieux de contre-pouvoir contre ceux qui, représentants éphémères du peuple français, se croient autorisés à balayer d'un revers de main des décennies, voire des siècles, de conquêtes sociales. En votant massivement lors de ces élections professionnelles, malgré parfois les difficultés pratiques du vote – pour autant, nous nous associons aux remerciements émis par la CGT aux

agents ayant organisé ces élections - les personnels vous font savoir, et font savoir au gouvernement, qu'ils nous reconnaissent encore ce rôle et cette légitimité.

En tant que cinquième organisation représentative aux MTES et MCTRCT, ce résultat oblige les syndicats constitutifs de la FSU présents dans nos ministères, comme les autres organisations, à continuer d'agir auprès des personnels, pour la défense des missions, des postes, des statuts, et des conditions de travail.

Pour la FSU, toutes les organisations sont représentantes des mêmes personnels. Si la pluralité syndicale issue de ces élections 2018 nous semble refléter la diversité des parcours, des origines des agents, et des organisations qu'ils ont constituées pour défendre leurs droits, nous nous efforcerons à chercher l'unité syndicale dans l'intérêt des personnels. Et nous espérons qu'au sein de ces ministères, nous trouverons les convergences nécessaires. Nous avons pu constater ces derniers temps la difficulté de converger sur des revendications essentielles à l'échelle de la fonction publique et au-delà. Espérons réussir mieux dans notre champ professionnel.

Mais aurons-nous les moyens de l'action syndicale ? Les premiers signaux ne sont pas bons : CTM initialement sur une seule demi-journée pour traiter des sujets aussi importants que le bilan social, la modification de la gestion de corps ministériels, les projets particulièrement structurants de la réforme de l'État, etc.

Vous avez prolongé ce CTM sur deux demi-journées, dont acte – avec les péripéties que j'évoquais tout à l'heure – mais sans retenir toutes les demandes des organisations syndicales. Nous allons y revenir.

Le 13 mars, nous avons eu l'explication finale, lors de la présentation du projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics, de tout ce que le gouvernement veut voir disparaître en matière de droits syndicaux – même si là-dessus nous avons déjà eu connaissance des intentions : partout dans toutes les instances, règles de gestion, nous voyons cette volonté de réduire les droits syndicaux déjà à l'œuvre. Réduction drastique du rôle des CAP, suppression du CHSCT, contraction de fait des responsabilités sur quelques représentants qui ne pourront plus assumer leurs mandats.

Droits syndicaux amputés, car calculés sur le seul corps électoral, sans tenir compte de la spécificité des effectifs des services de nos ministères. Les agents des corps des finances, de l'agriculture, ..., présents dans les services et établissements le sont sur postes budgétaires de nos ministères. A la DRIEE par exemple: 442 électeurs inscrits pour le CT local, pour seulement 246 inscrits au CTM du MTES-MCTRCT. Est-il normal que le droit syndical soit calculé sur la moitié de l'effectif quand les éventuelles décharges des agents votant dans un autre CTM devront être prises sur ce contingent de décharge ? Cette situation, qui vient d'une lecture anormalement restrictive du droit, n'est pas acceptable, et remet en cause les capacités d'agir des organisations.

Autre mauvais signe, l'évolution prévue pour les instances de représentation, et surtout l'anticipation par l'administration de ces évolutions néfastes, en raccourcissant par exemple le temps de réunion des CAP, et en refusant aux organisations syndicales la désignation d'experts pour les pré-CAP. On aboutit ainsi à une situation ubuesque où l'administration refuse aux syndicats de désigner les participants à des réunions préparatoires qu'elle convoque elle-même, mais les accepte quand même en catimini. Précarisation du droit syndical...

Pendant ce temps, grand débat au niveau national, pour répondre au mouvement des gilets jaunes, mais pas de place pour le « petit » débat, dans les lieux qui ont été créés pour ça ? Suppression par exemple –

puddiquement maquillée en non-obligation – de la concertation locale pour les propositions de promotions (cf. la circulaire promotions 2020), et si celle-ci est maintenue, limitation à la représentation au sein du même macrograde.

Personne n'est dupe de la conception du débat qu'a ce gouvernement, et certainement pas les agents de la commission nationale du débat public, honteusement prise pour cible par le gouvernement pour avoir essayé de jouer son rôle. Mais l'administration de ces ministères, dans le champ desquels œuvre la CNDP, elle en pense quoi du débat ? Dites-nous.

En ce qui concerne le présent CTM, premier de la mandature, nous vous avons demandé de mettre à l'ordre du jour un certain nombre d'autres sujets que ceux que vous proposez, ce n'est pas pour alourdir la barque, mais parce que ces sujets, aussi, exigent des réponses rapides.

Pourquoi voulons-nous parler d'agenda social ?

Parce que nous souhaiterions tout simplement savoir s'il en existe encore un, si au sein de ces ministères, les ministres de tutelles ont des objectifs quant à des dossiers à faire aboutir pour les personnels et les structures. Ça n'intéresse pas le nouveau ministre de l'écologie ? Mais dites-nous, il est secrétaire d'État ou ministre ? Il dirige une administration, oui ou non ?

Pourquoi avons-nous demandé un bilan genré des élections ?

Parce que ces élections inauguraient des conditions particulières pour les candidatures, mais qu'il est important de vérifier le résultat concret. Vous répondrez sans doute que cela figurera dans le bilan social 2018 ; si ces résultats peuvent être disponibles avant, pour les CT, les CAP et CCP, nous sommes preneurs.

Pourquoi demandons-nous un bilan de mise en place du complément indemnitaire annuel en 2018 ?

Parce que nous vous avons affirmé notre refus de la mise en place de ce piège qu'est le complément indemnitaire annuel, qui se fait au détriment de la part indemnitaire fixe. Vous avez dit être sous contrainte : c'est CIA ou rien. Et le dossier de l'application du RIFSEEP aux chercheurs, que nous vous avons demandé d'enlever de l'ordre du jour – mais peut-être allons-nous l'examiner, permet à nouveau de l'illustrer. Nous vous avons alerté sur l'ensemble des problèmes posés, mais vous insistez, et souhaitez quand même le mettre en œuvre pour des corps qui échappent pourtant statutairement à l'appréciation de la manière de servir. Nous vous demandons, de façon immédiate, un bilan chiffré de la mise en place du CIA à l'échelle du ministère.

Pourquoi souhaitons-nous parler du protocole égalité professionnelle ?

Au mois de septembre dernier, l'intersyndicale a dû manifester sa désapprobation sur un projet de protocole, pour cause de défaut de volonté d'agir concrètement pour mettre fin aux inégalités professionnelles, le projet de protocole proposé ne tenant aucun compte d'un an de discussions en groupe de travail. Depuis, le protocole fonction publique est sorti. Lui est réellement orienté vers l'action. Nous vous demandons ce que vous comptez faire, pour nos ministères. Concertation ? Quelle nouvelle base de protocole ? Quel calendrier ?

Pourquoi souhaitons-nous évoquer le réseau des écoles du ministère ?

Parce que nous avons soulevé ce sujet, en CTM, le 24 mars 2017, et que nous vous avons demandé de travailler rapidement sur ce sujet du réseau des écoles en lien avec le RST du ministère....

L'année dernière, lors de la réunion sur les propositions concernant le secrétariat général en réponse à AP2022, nous avons appris que vous aviez engagé un travail sur ce sujet, nous pensions que vous étiez prêts à associer les organisations syndicales. Ou en sommes-nous sur ce sujet ? Où en êtes-vous ? Il y a urgence dans le contexte de restructuration des structures universitaires, IDEX et I-SITE qui impactent fortement nos écoles, et nos établissements de recherche.

Pourquoi vous demandons-nous un bilan intermédiaire de l'application du décret publié le 31 décembre 2017 de pouvoirs dérogatoires des préfets ?

Parce que nous avons interpellé le ministre lors de la parution du décret, tant celui-ci impactait en particulier les missions de nos ministères ; parce que vous nous avez affirmé en réunion bilatérale l'année dernière être particulièrement sensibles et vigilants à ce propos. Le décret prévoit un bilan au bout des deux ans d'expérimentation, mais par ailleurs les préfets devaient faire remonter auprès du gouvernement les décisions prises sur la base de ce décret. Pour témoigner de votre sensibilité et de votre attention sur ce sujet, pouvez-vous nous faire un retour sur les actes préfectoraux qui ont concerné les missions de nos ministères depuis plus d'un an ?

Pourquoi est-ce que nous vous interrogeons sur le mandat donné au président de l'ADEME pour remettre en cause tous les accords d'entreprise ?

Parce qu'au profit de l'application de la loi travail, qui va faire en 2019 des dégâts considérables en matière de dialogue social, ramenant le nombre de représentant du personnel de 32 sur les trois instances à 17 dans l'instance unique, avec disparition des droits des suppléants, dans ce contexte donc de refonte des accords d'entreprise, ce qui est en cause, c'est l'abandon de l'accord RTT, l'abandon des modalités de fonctionnement quotidien, l'abandon de la grille de rémunération actuelle pour passer à une rémunération individualisée au mérite. La direction de l'Ademe prétend que c'est le mandat qu'elle a de la tutelle. La tutelle, c'est vous. Nous vous demandons de nous communiquer la lettre de mission que vous lui avez adressée.

Pourquoi avons-nous souhaité un point sur la dérogation sur l'application du Rifseep aux corps techniques du ministère à partir de 2020 ?

Parce que nous avons obtenu, collectivement, une nouvelle année de sursis pour l'application du Rifseep à ces corps techniques ; enfin, pas tous, puisque les ex-IAM sont aujourd'hui des ITPE soumis au Rifseep, de même que les TSDD ex-contrôleurs des affaires maritimes...

La position du ministère est-elle aujourd'hui d'obtenir d'année en année une dérogation ? D'obtenir une dérogation définitive ? Ou avez-vous admis que tous les corps du ministère devaient finir par y passer. Dans ce cas, avez-vous déjà travaillé sur les modalités ? L'expérience des corps déjà passés au régime, entre administratifs, corps techniques ATE-TE, ou encore les chercheurs dont nous allons parler aujourd'hui (ou pas), montre que les mises en œuvre pouvaient être particulièrement diverses. Que préparez-vous pour les TSDD et les ITPE ? Envisagez-vous, par exemple, un Rifseep versé en année N+1, comme l'ISS ? Avez-vous commencé à travailler sur des options particulières ? Quel que soit le régime indemnitaire qui s'appliquera

en 2020, pouvez-vous garantir un encadrement des modulations individuelles conforme à celui de l'ISS, et surtout de la PSR ?

Allez-vous enfin régler le problème des entrants dans le corps ? Attribuer l'ensemble du régime indemnitaire aux stagiaires ?

Il y a un an, dans cette instance, vous signaliez avoir commencé à travailler avec le ministre Darmanin sur ce sujet ; les travaux ont-ils continué ?

Pour les agents des établissements publics de l'environnement, en particulier dans les agences de l'eau, nous exigeons un engagement ferme de remise gracieuse en cas de demande de trop perçu lors du prononcé effectif de la titularisation.

Au-delà de ça, il va falloir proposer les volets suivants de la titularisation, en conséquence de la sortie du régime dérogatoire. Nous espérons que le concours 2018 vous aura servi d'exemple pour la suite. Nous vous demandons, d'ores-et-déjà de rajouter l'ouverture de concours de recrutement en IPEF et aux deuxième grade de SACDD (comme pour les TSDD) pour permettre l'intégration des catégorie 3 et 1bis.

Pourquoi faudrait-il parler des risques psycho-sociaux à la DGAC ?

Nous pourrions en parler ailleurs qu'à la DGAC d'ailleurs. Car en effet, dès qu'un baromètre est mis en place, il met en évidence une dégradation du ressenti des agents et une augmentation du mal être au travail ; quelques exemples :

- Enquête au CGDD menée par la FSU qui montre un niveau de défiance extrême vis-à-vis de la direction ;
- Augmentation des visites spontanées constatées chez le médecin de prévention en DREAL Pays de la Loire ;
- Mur de l'humeur mis en place à la DRIEE, qui a montré, en seulement quelques mois, une dégradation marquée du ressenti des agents, notamment au regard de la fusion affirmée mais non décidée de la DRIEA et de la DRIEE ;
- Enquête climat social à l'ADEME qui montre une dégradation continue de la santé au travail ;
- Agences de l'eau, avec l'exemple de Loire-Bretagne, où l'assistante sociale met en évidence une croissance permanente des consultations et une part croissante de consultation pour raison de souffrance au travail ;
- Numéro de téléphone d'écoute à VNF, outil qui témoigne d'un niveau inouï de dégradation de la situation interne...

Pour en venir à la DGAC, qui est une direction du MTES comme chacun sait, nous vous avons fait part des résultats, certes modestes en nombre, de l'enquête que nous avons menée. Ils montrent que des situations problématiques existent. Comptez-vous donner suite à notre interpellation ?

Il y aurait bien d'autres sujets que nous devons examiner dans cette instance. Mais nous admettons qu'il puisse y avoir des réunions préparatoires sur ces sujets.

Nous avons évoqué les RPS à la DGAC, mais il faudra bien, au sein de cette instance, faire un bilan des plans de prévention des RPS théoriquement déployés dans tous les services et établissements. Le bilan social fait état des plan de prévention des RPS mis en place dans les services, mais au-delà du dénombrement des processus mis en place, nous aimerions disposer du résultat qualitatif, car sinon l'exercice est assez vain.

Nous avons évoqué le Rifseep des corps techniques, mais il faudra bien que nous parlions ici de l'application du Rifseep qui est faite dans les différents établissements publics, agences de l'eau, ONCFS, parcs nationaux, etc. à la sauce locale malgré le cadrage ministériel, et sur laquelle le ministère de tutelle a un devoir de regard. Les conséquences sur les collectifs de travail sont désastreuses.

Nous allons évoquer pour information la dématérialisation des bulletins de salaire. Dans certains cas, c'est le salaire qui se dématérialise lui-même, et la plupart du temps, le H de RH est devenu un H aspiré. Les retards et les erreurs de gestion, semblent se multiplier, sans parfois que les agents nous alertent. Nous le découvrons par hasard. Pourquoi ? Parce que peut-être, nous le craignons, ils considèrent que ces dysfonctionnements sont normaux, qu'il n'y a même plus à attendre que le service de la paie soit correctement assuré, parce qu'ils ont bien constaté que les services RH de proximité sont désarmés. Parce que quand on parle de mutualisation, concrètement cela veut dire qu'on fait traiter plus de dossiers aux agents, moins nombreux, qui restent. Parce qu'on croit que des applications informatiques vont tout résoudre, mais que plus personne n'est en mesure de maîtriser le contenu des dossiers individuels.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en 2018, mesure de sournois petite politique, a pu créer des mauvaises surprises aux agents quand le retrait sur salaire intervient avec plusieurs mois de décalage. Il semblerait à ce sujet que les députés vont enfin se pencher sur « l'efficacité » de cette mesure, ou plutôt enfin lire les rapports déjà faits sur le sujet. Et dans notre ministère, quel est le bilan ? Nous vous avons signalé, dans cette instance, le problème particulier des travailleurs handicapés non reconnus en ALD, et l'urgence de ce dossier. Vous aviez répondu que vous alliez porter une attention particulière sur ce sujet. Qu'avez-vous fait ?

Permettez-nous également d'évoquer la protection sociale complémentaire santé prévoyance. En signant l'accord au mois de septembre, qui a permis le référencement, au final, de la MGEN, nous avons permis que la mutuelle historique puisse proposer une offre du meilleur niveau possible pour les agents de nos ministères. L'ensemble des organisations syndicales, et je crois la nôtre en particulier, a mis les moyens en temps de discussion, d'étude et de négociation, au mois de juillet 2018, pour que l'offre puisse se mettre en place rapidement, pour proposer un haut niveau de protection et garantir la solidarité maximale. Aujourd'hui, 21 février, le système n'est toujours pas en place. Certains s'en réjouissent peut-être, mais beaucoup de nos collègues attendent impatiemment. Nous nous inquiétons de ce retard : est-il lié au caractère exigeant de l'offre ? Ou bien à un simple problème d'application informatique, comme on a pu avoir l'écho ? Aujourd'hui, on ne peut pas se satisfaire que les agents n'aient comme solution que la simple libre concurrence entre des offres plus ou moins mutualistes qui jouent le seul jeu du moins-disant tarifaire. Cette situation fragilise le système référencé. Vous êtes garants du respect de l'accord signé. Nous voulons des garanties : si c'est un problème informatique, alors les contrats doivent pouvoir être mis en place par la voie papier. Et pour les agents qui auraient résilié l'ancienne offre de bonne foi, ce qu'aucune organisation sérieuse ne les a encouragés à faire, mais c'est possible malgré tout, ils doivent obtenir la garantie de continuité dans la nouvelle offre. Nous voulons que la durée du référencement ne coure qu'à partir de la mise en œuvre effective du système.

Nous voulons vous entendre là-dessus.

D'autres sujets ont été mis à l'ordre du jour. Donc nous les aborderons en fonction du déroulement de cette séance.

Nous allons notamment aborder, dans un point global, les projets structurants pour nos ministères, mais n'est-il pas déjà trop tard, lorsqu'on écoute le ministre de l'intérieur dire que la plupart des arbitrages sont déjà rendus, et que les ministères qui proposent encore du pilotage ministériel n'ont pas bien compris le concept de déconcentration. C'est tout le monde chez le préfet, et circulez, y'a rien à voir. En gros, le ministre de l'intérieur annonce le décès des ministères techniques, mais les ministres ne se déplacent même pas pour les obsèques.

Nous aurons l'occasion d'illustrer les enjeux de la création de l'ANCT, ou encore de parler des conditions dans lesquelles se prépare la création de l'OFB, suite au comité de suivi du 8 février dernier.

Nous aurons l'occasion d'aborder les budgets et effectifs 2019, vous nous direz sans doute quelles sont les dépenses qu'il faut supprimer en regard des millions qui viennent d'être retranchés des budgets de fonctionnement déjà très contraints des services, budgets de fonctionnements qui, bientôt, deviendront inférieurs aux charges fixes. Espérons que nous pourrons prendre le temps de les traiter intégralement. Même en deux demi-journées, ce sera court.

En tout état de cause, nous ne pouvons imaginer que cette instance ne dispose pas, lors de ses réunions, du temps nécessaire pour travailler en profondeur les sujets, du temps pour la confrontation, qui est un des ressorts de notre démocratie, et qui sinon cherchera nécessairement à se mettre en œuvre par d'autres voies.

Vous voyez, si les ministres n'ont pas d'agenda social, nous, nous en avons un.

Laissez-moi à ce propos finir en vous interpellant sur un point : le 15 mars prochain aura lieu une grève des jeunes pour le climat. Nous avons interpellé le ministre de la transition écologique, pour lui souligner que ce mouvement, dans ses motivations, rencontrait pleinement les objectifs majeurs de notre ministère. Nous lui avons demandé une autorisation spéciale d'absence pour tous les personnels du ministère pour accompagner ces jeunes. Voilà une question simple, un geste qu'il peut faire très facilement. Quelle est sa réponse ?

Je vous remercie.